



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfet de Haute-Saône

dossiers n° PC 070 441 24 C0004

PC 070 441 24 C0005

PC 070 441 24 C0006

date de dépôt : 25 octobre 2024

demandeur : CAS des Marouillers, représentée
par Monsieur DAUMARD François

pour : la réalisation d'une centrale agrivoltaïque
avec 10 postes de transformation / livraison, , 6
citernes incendies et une clôture périphérique

adresse terrain : lieux-dits « Devant les
Lavières », « La Grande Plaine » et « Au devant
des Charmes », à Recologne-lès-Rioz (70190)

DDT 70
24-26 BD des Alliés
BP 50389
70014 VESOUL Cedex
Affaire suivie par :
Guillaume FARIN
03 63 37 94 24

**Secrétariat de la MRAe
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Service Transition Ecologique /
Département Évaluation
Environnementale**

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée.

Ce dossier de PC est soumis à étude d'impact en vertu des articles L122-1 et suivants du Code de l'environnement, et notamment de l'article R122-2 du Code de l'environnement.

Il est de ce fait soumis à la démarche d'évaluation environnementale, qui prévoit l'obtention préalable d'un avis de l'autorité environnementale.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait à Vesoul, le 25 février 2025

L'instructeur,

Guillaume FARIN